

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POSTE FÉDÉRALE Suisse

ARRÊTÉ

donnant le nom de route de Suisse à la
route de Lausanne actuelle dans la
traversée du village de Versoix

Du 24 décembre 1963 ✓

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de l'Association des intérêts de Versoix-la-Ville, en date du 15 janvier 1963, demandant de donner le nom de route de Suisse à l'actuelle route de Lausanne, dans la traversée du village de Versoix;

vu le préavis favorable du service de l'urbanisme;

vu le préavis favorable de la direction des postes, en date du 17 décembre 1963;

vu le préavis favorable de la commune de Versoix;

vu le préavis favorable des archives de l'Etat;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931.

ARRÊTÉ :

Il est donné le nom de route de Suisse à la route de Lausanne actuelle sans changement de numérotation.

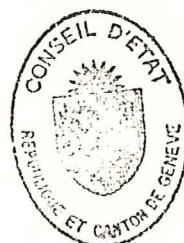
X Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 6 janvier 1964.

Communiqué à :

Travaux
Gautier

8 ex.
1 ex.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat à



J. Allard